



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Indemnités

Question écrite n° 50598

### Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le problème des indemnités forfaitaires pour les employés des collectivités locales. En effet, après la publication de la loi no 96-1093 du 16 décembre 1996, s'il s'avère que les agents en fonction dans la collectivité à la date du 27 janvier 1984 bénéficient de plein droit du cumul des avantages collectivement acquis et du régime indemnitaire à taux plein ; en revanche, des incertitudes demeurent pour les personnes qui ont été recrutées depuis le 27 janvier 1984. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Anciaux Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50598

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1852